L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 11 JUIN 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 11 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Eugène Tourné, au Bonded Warehouse N. 5, rue Toulouse—vermouth, cognac, etc.

Par C. E. Girardey & Co., au No 68, rue Orléans—tout le contenu de ladite résidence.

Par Placide J. Spear, au coin des rues Bourbon et Conti—gages forfaits.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie, parasols etc.

Par Eugène Tourné, à "l'Importers' Bonded Warehouse—vins d'Espagne.

Gages! Gages!—Voyez l'annonce de Placide J. Spear, encanteur, à la colonne des annonces d'encan. —Vente aujourd'hui, à 10 heures et demie.

Pour cause de départ.—MM. C. E. Girardey & Co. vendront aujourd'hui, la vente commençant à 11 heures du matin, le contenu de la maison à deux étages, rue d'Orléans 68, entre les rues Dauphine et Bourgogne. Parmi les articles à vendre, il y a un piano picolo supérieur de Pleyel et une bonne barouche de docteur. Les meubles et les effets personnels méritent l'attention des acheteurs.

Le Massacre des Indiens.

Nous vivons dans un âge où le progrès matériel a avancé plus rapidement en moins de cent ans qu'il n'avait fait dans toute la période historique connue. Mais on ne peut guère prétendre qu'il en ait été de même du progrès moral. En vérité, les forces mises au service de l'intelligence humaine par les découvertes nouvelles de la science, la presse, la vapeur, l'électricité, ne paraissent pas avoir accompli les résultats qu'on était en droit d'attendre de la dissémination plus facile des lumières. Tout aussi fréquemment que jadis, il se produit de ces crimes monstrueux qui révoltent tous les sentiments humains, et il semble que le christianisme et la philosophie aient été impuissants à amollir les passions farouches qui éclatent quelquefois dans le cœur de l'homme, comme pour nous rappeler les côtés défectueux de notre nature qui nous rapprochent de la brute.

Dans les cercles de la société raffinée, dans la vieille Europe comme dans la jeune Amérique, les crimes sont devenus d'une fréquence alarmante, et quelques uns sont effroyables par leur caractère et leurs détails. Ici c'est un fils qui tue sa mère avec des raffinements de cruauté sans pareils, là c'est une mère qui martyrise son enfant sous un prétexte futile; la dernière sensation à New-York, est l'assassinat d'un père par son fils. L'empoisonneur Lapommeraye a de nombreux imitateurs.

En présence de ces crimes commis par des personnes qui ont reçu une certaine éducation, comment s'étonner des écarts auxquels la vengeance ou la haine peuvent entraîner des sauvages ou des populations qu'une existence nomade et pleine de dangers a rendues à demi barbares?

Le massacre de prisonniers indiens désarmés et de femmes sans défense par des volontaires de l'Orégon n'est que la contre partie de l'assassinat du général Canby par les chefs Modocs, de même que ce dernier crime était la conséquence de l'horrible massacre de Modocs accompli, en 1853, par le capitaine Ben Wright et ses compagnons.

L'histoire des conflits entre blancs et indiens, dans les Etats-Unis, n'est qu'une longue série de représailles atroces, et si cette histoire était fidèlement retracée, les visages pâles n'auraient, sans doute, pas à se targuer de leur supériorité sur les Peaux-Rouges.

Parmi les volontaires de l'Orégon qui viennent d'assassiner froidement les prisonniers indiens, hommes et femmes, que conduisait Fairchild, il en est probablement qui avaient quelque vengeance particulière à tirer des Indiens, une ferme incendiée, un parent scalpé, une femme ou une fille outragée, un enfant volé.

L'homme, qui se venge de celui qui a commis un crime, se fait justice à lui-même et il se met au lieu et place de la société, en se constituant juge et partie. Ce qui n'est pas admissible dans une communauté organisée, est excusable dans les régions quasi-désertes ou chacun doit se protéger contre les bêtes féroces et les hommes pervers.

Mais la vengeance qui frappe l'innocent comme le coupable est indigne de l'homme civilisé: elle le ravale au niveau des sauvages qu'il combat et de la bête féroce avide de sang. Nous n'avons donc nullement l'intention d'excuser ni de pallier le massacre des prisonniers indiens par des blancs. Il n'est pas un esprit éclairé qui ne doive flétrir une pareille boucherie. Mais les massacreurs ne sont pas les seuls à blâmer.

Il est triste de le dire, mais un acte pareil rentrait trop dans les traditions des guerres entre colons et Indiens et avait trop de précédents, pour qu'il ne dût pas être considéré comme possible. Le général qui commandait les troupes des Etats-Unis devait prévoir ce qui est arrivé et il était de son devoir de faire escorter les prisonniers pour les protéger contre des actes de violence aussi bien que pour les empêcher de s'évader.

Il est, en vérité, incroyable qu'il n'en ait pas été ainsi et qu'une horrible tragédie qui est une honte pour le gouvernement des Etats-Unis, ait pu s'accomplir à une courte distance d'un camp fédéral. Les circonstances paraissent tellement suspectes, qu'on se demande si tout n'a pas été calculé de façon à faire disparaître des témoins dangereux pour des hommes dont la cupidité a pu être la cause première du conflit récent avec les Modocs. Nous pensons que le général qui commande les troupes des Etats-Unis, n'attendra pas des instructions de Washington pour faire une enquête minutieuse et pour mettre au jour tout ce qui se rattache à ce massacre. Comment, en effet, pourrait-on condamner et exécuter le capitaine Jack, si on laissait impunis les blancs qui viennent de se rendre coupables de cette violation des lois de la guerre, de cet outrage à la civilisation et à l'humanité?

Un correspondant nous adresse une lettre qui commence ainsi: "Je prends la liberté de répondre à votre article de ce matin et de me *faire connaître de vous*," et il signe "un républicain blanc, natif de la Louisiane," ce qui ne suffit pas pour le faire connaître de nous, car bien qu'il n'y ait pas beaucoup de républicains blancs natifs de la Louisiane, nous n'avons pas la prétention de les connaître tous. La lettre contient certainement des vérités, mais elle engage les blancs à entrer purement et simplement dans le parti républicain, c'est-à-dire à se mettre à la remorque des meneurs radicaux, car dans les organisations de parti, les meneurs ne se laissent pas facilement évincer par les nouveaux venus. Le conseil est inadmissible.

A nos Confrères.

A partir du 1er juillet prochain, chaque journal devra affranchir les numéros qu'il enverra à titres d'échanges par la poste. Nous saisirons cette occasion pour réviser notre liste d'échanges. A partir de la susdite date nous n'enverrons que notre édition hebdomadaire aux journaux hebdomadaires.

Gages! Gages!—Voyez l'annonce de Placide J. Spear, encanteur, à la colonne des annonces d'encan. Vente aujourd'hui, à 10 heures et demie.

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

Revue des Journaux.

Parmi les mesures de réformes proposées par le *Picayune*, la 10me est ainsi conçue:

Refaire les lois d'Etat sur les impressions de façon à ce que les journaux ne soient plus entretenus, comme organes de parti, aux frais des contribuables.

Notre confrère développe d'excellents arguments en faveur de cette réforme. Il rappelle ce qu'a été la presse radicale en Louisiane, comment elle a été fondée et soutenue aux frais de l'Etat et aux dépens des contribuables, grâce à des lois votées par un parti qui ne représentait pas la vingtième portion de ceux qui paient des taxes. Un parti qui paie ses journaux avec l'argent de ses adversaires, commet un véritable vol, un abus de confiance. C'est un abominable outrage combiné avec le pillage, l'oppression et la tyrannie.

Les Américains peuvent se vanter de leurs progrès et des immenses choses qu'ils ont accomplies depuis un siècle, dit le *Times* et ce journal en fait une énumération rapide, mais ils pèchent par quelque chose qu'on ne retrouve plus chez eux au même degré que dans les premiers temps de leur histoire; ce quelque chose c'est l'intégrité et l'indépendance. Actuellement, dit notre confrère, les deux traits caractéristiques du gouvernement sont la corruption et la centralisation. C'est là les deux maux qu'il faut combattre résolument.

Le *Times* reproduit un article du *Washington Chronicle* qui le complimente pour avoir censuré ceux qui blâment les gens du Sud d'accepter des emplois fédéraux, et il revient, de nouveau, sur ce sujet. La thèse qu'il soutient est juste en principe. L'Union étant rétablie, la nationalité américaine est commune aux gens du Sud comme aux gens du Nord et un citoyen loyal du Sud ne fait pas de mal en acceptant de servir la nation. Mais il y a une distinction à faire, et cette distinction s'appuie sur les circonstances dans lesquelles se produit une nomination. L'homme qui, au moment d'une élection présidentielle, déserte son parti pour soutenir l'administration et reçoit une place pour sa récompense, se vend tout simplement, et qu'il soit du Sud ou du Nord, son acte ne peut être l'objet que d'une seule et même appréciation. Or, le *Times* serait embarrassé de citer beaucoup de cas, où les nominations de gens du Sud à des emplois, faites par le président Grant, n'ont pas, au moins, l'apparence d'avoir été des marchés. Pour celles qui ne sont pas dans ce cas, nous partageons la manière de voir du *Times*.

Le *Republican* entreprend la tâche difficile de défendre la Cour Suprême, mise en accusation par le *Herald*. Les accusés absents, il ne serait pas généreux d'insister. Dans ce cas, comme dit le proverbe, les absents auraient tort.

L'organe radical est d'opinion qu'il faut traiter les indiens comme des tigres en cage et il n'est pas d'avis de donner le bénéfice d'un jugement par juri aux assassins du général Canby. Sa théorie de la suppression des Indiens pour faire place aux Européens est justifiée par l'expérience historique, mais elle n'est pas consolante au point de vue de l'humanité; en fait, la probabilité est qu'elle sera appliquée impitoyablement jusqu'au bout et que l'Indien disparaîtra de l'Amérique du Nord. Lincoln pensait qu'il en serait de même des noirs et c'est pour éviter leur extermination qu'il voulait les renvoyer en Afrique, coloniser le pays de leurs ancêtres. Le parti radical a deux poids et deux mesures, suivant qu'il s'agit de peaux rouges ou de peaux noires.

Le *Herald* pense que l'avocat général Williams qui vient d'émettre une opinion favorable à la pendaison du capitaine Jack, a commis contre tout un peuple un plus grand crime que celui pour lequel le chef des Modocs va subir la peine capitale. Jack a tué un homme bon et brave, Williams a perpétré le meurtre civil et politique de 80,000 hommes libres et d'un Etat jadis libre et prospère.

Le *Herald* joue à Kellogg et au *Republicain* le mauvais tour de reproduire un article de ce dernier journal, en date du 30 juin 1872, et dans lequel Kellogg est accusé et déclaré convaincu d'avoir acheté sa nomination comme candidat à Baton Rouge. Le *Herald* reproduit un passage d'une correspondance du Nebraska au *Chicago Times*, dans lequel il est dit que Kellogg a été jadis juge-président de la Cour Suprême du territoire de Nebraska et qu'une décision rendue par lui pour confirmer un titre de terres dans lequel il avait un intérêt, a été infirmée par la Cour Suprême des Etats-Unis.

Gages! Gages!—Voyez l'annonce de Placide J. Spear, encanteur, à la colonne des annonces d'encan. Vente aujourd'hui, à 10 heures et demie.

LES EXCURSIONS A MANDEVILLE.—Les voyages d'excursion que le bateau à vapeur *Créole* fait le dimanche et le mercredi, de Milneburg, à Mandeville et Madisonville, au prix réduit d'une piastre pour l'aller et le retour, ont déjà obtenu une grande vogue et cette vogue ne fera que s'accroître pendant la saison d'été. Ceux qui n'ont pas de maison de campagne pour y passer l'été, peuvent, moyennant un prix modique, faire une excursion très agréable et aller passer une partie de leur journée du dimanche ou du mercredi, sous les frais ombrages des chênes verts de Mandeville ou de Madisonville. Quant à la question des repas qui ne laisse pas que d'être importante, elle est toute résolue. Cette année, la buvette et le restaurant ont été affermés à M. H. Deligne, une vieille connaissance de tout le public, et qui a organisé ces deux établissements de façon à satisfaire les plus difficiles. Le restaurant est parfaitement tenu, avec du linge bien propre, et installé comme nos meilleurs restaurants français. Les vivres sont choisis avec soin et la cuisine est réellement excellente. Les voyageurs peuvent donc déjeuner et dîner à bord, soit à la carte, soit à prix fixe, aussi bien que dans tout établissement de la Nouvelle-Orléans et à meilleur marché; car les prix de M. Deligne sont très modérés. Les vins sont achetés par lui chez nos principaux importateurs et sont cotés à des prix très raisonnables. La buvette est, aussi, bien approvisionnée de bonnes liqueurs. Ce sont là des avantages qui ne sont pas à dédaigner pour les amateurs d'excursions. Le mercredi la *Créole* part de Milneburg à l'arrivée des trains de neuf heures, et le dimanche à l'arrivée des trains de sept heures et demie. Le retour s'effectue à temps pour permettre aux voyageurs de revenir en ville par le train de sept heures du soir.

☞ L'Association de Bienfaisance Crescent du Sixième District donne, dimanche, 6 juillet, un pique-nique à l'Orange Grove. Nos remerciements au comité pour l'invitation qu'il a eu l'obligeance de nous adresser.

1000 cartons rubans achetés aux encans de New York seront vendus par C. Jaubert & Co., à un bon marché exceptionnel.

—Service complet d'articles de toilette à bon marché, 64, Camp et 15, Dauphine.

1000 cartons de rubans assortis provenant des encans de New York, chez C. Jaubert & Co., 20 Chartres. Occasion sans pareille.

—Lampes d'une piastre vendues à 50 cents, No 62, Camp, et 15, Dauphine.

☞ Sans nier la puissance des agents minéraux et des produits chimiques dont la science a su tirer parti pour guérir les maladies, il faut reconnaître qu'il y a dans les plantes des propriétés que les modernes ont trop négligées. C'est en faisant des recherches sur les propriétés médicinales de certaines racines, écorces et plantes que l'on est arrivé à la composition des HOME STOMACH BITTERS, l'un des meilleurs stimulants toniques qui soit en usage.—Voir l'annonce.

Louisiane.

LA QUESTION SUCRIÈRE.

(Correspondance de l'*Abeille*.)

Paroisse St-Jacques, 4 juin 1873.

MM. les Editeurs—

Décidément, la Politique se repose. Il n'y a plus, en effet, de ci de là, que de simples escarmouches aux avant-postes des lignes ennemies, qui pourraient bien ne se tirer dessus qu'à poudre seulement, s'il en faut juger par le résultat peu meurtrier de leurs coups de feu du moment. Nous ne disons pas, cependant,—et ne croyons pas non plus,—qu'il faille sérieusement s'en plaindre. Pourquoi ne s'aborder toujours que l'arme au bras? En y regardant de près, il nous semble voir, même, une tendance non équivoque à profiter de ce répit inattendu, pour respirer plus à l'aise. Disons-le, c'est déjà plus qu'une tendance: c'est un fait accompli. Oui, nous respirons plus librement. Nous regardons autour de nous avec moins d'inquiétude. Nous nous occupons de questions moins brûlantes. Nous irions volontiers jusqu'à soulever un coin du voile qui nous cache l'avenir, si nous ne craignions, en le faisant, de voir paraître à nos yeux, une situation par trop semblable au présent dont nous nous plaignons tant. Ajoutons ici, que nous ne partageons pas cette crainte; notre avis étant que s'il nous était donné de consulter [illegible] ce qui est de notre [illegible] nous verrions ne [illegible] près, aussi lugubre que nous nous plaisons à le croire.

La raison en est, que nos heures de ténèbres tirent à leur fin, et que, malgré les apparences, nous avons le dernier mot de l'usurpation Kellogg. En d'autres termes, il est maintenant évident pour nous, que la *férule* dont nous menaçait si fort l'aventurier de l'Illinois, s'est brisée, impuissante, entre ses mains, et que force lui fut d'emprunter, non seulement une autre férule—réputée moins fragile—mais aussi un autre bras pour la tenir et s'en servir, au besoin.

Or, l'autorité fédérale, à notre sens, est plus fanfaronne que franchement hardie. Elle ne demande pas mieux que de garder son sabre au fourreau.

Nous avons, d'ailleurs, pour alliée, la vraie puissance de ce siècle,—la Presse,—qui veille sur nos droits et nos intérêts, et qui s'est engagée à les sauvegarder. Applaudissons à ses efforts; bénissons son courage, qui ne s'humilie pas devant le despotisme. Pour elle, et grâce à elle, Grant ne sera ni plus fort ni plus redoutable, que ne l'a été son député Kellogg. Oui, la Presse américaine—nous entendons dire celle qui est digne d'être libre—sauvera la Louisiane de la dégradation qu'on lui prépare;—le Congrès, stimulé par ce noble exemple, ne refusera pas de remplir son devoir;—et nous, esclaves aux chaînes brisées, nous ferons le reste.

Nous vivons, du moins, de cette espérance. Bien des signes, en apparence peu importants,—mais, pour nous, positifs,—nous donnent lieu de croire que nous n'espérons pas en vain.

Donc, prenant avantage du calme presque plat, que nous signalons à l'horizon politique, mettons-nous en mesure de tenir à la promesse que nous avons faite à vos lecteurs;—et reparlons, aujourd'hui, de l'appareil *régénérateur*—ce mot nous paraît le mot propre—que nous devons à l'invention de Monsieur Bringier.

Vous, DeBlanc, vous, Beauregard, vous tous, Louisianais dignes de ce nom, qui avez à cœur de sauver le pays de la ruine qui le menace; vous qui savez que l'agriculture est la vraie force—la seule force—du Sud,—écoutez, attentivement, ce que vous dira, par notre entremise, le citoyen non moins modeste que remarquable, qui, après de persévérantes études, vient enfin de doter la Louisiane d'un moyen infaillible, non seulement de reconquérir sa richesse passée, mais de la doubler, de la tripler même, avant que nous n'ayions vécu dix années de plus.

Et, maintenant, une question:—

Vous rappelez-vous l'histoire de l'Irlandais, récemment venu en Amérique, qui, désirant donner de ses nouvelles à ses parents laissés au "vieux pays," vint trouver son patron pour le prier de préparer une lettre à cet effet?—Eh bien, fit le patron, que leur dirons-nous, à vos parents?—Dites-leur, fut la réponse, que je suis très heureux ici; que la misère est chose inconnue en Amérique; et que je mange de la viande, régulièrement, une fois par semaine.—Mais, observa le patron, ce renseignement là ne serait pas exact,—car, enfin, vous mangez bien de la viande tous les jours, n'est-ce pas?—Sans doute, dit alors l'Irlandais;—vous savez cela, et je le sais aussi;—seulement, voyez-vous, si je disais dans cette lettre, personne, au pays, ne le croirait jamais.

Or, pour nous, il y a quelque chose de cette histoire de l'Irlandais, dans ce que nous allons vous apprendre de l'appareil Bringier.

Nous aimerions beaucoup vous dire la vérité, toute la vérité, au sujet de cet appareil, destiné, d'après nous, à faire de la Louisiane l'un des Etats les plus riches de ce vaste Continent Américain;—mais nous sommes loin d'être sûr que ceux de vos lecteurs qui se piquent le plus de comprendre la question des sucres, ajouteront foi à nos paroles. La raison en est, que la chose leur paraîtra trop belle, trop inespérée, trop merveilleuse;—comme si la Vérité pouvait toujours être vraisemblable!—Et puis ils ne se soucieront pas de lutter contre l'idée qu'ils ont eue depuis si longtemps,—à savoir,—que tirer une moyenne d'un boucaut et demi par arpent de cannes roulées, est tout ce qu'on peut raisonnablement espérer. Parlez-leur, à la rigueur, d'un *boucaut trois quarts*, et ils vous croiront peut-être;—mais trois boucauts,—mais bien plus que cela encore;—allons donc!—pour qui les prenez-vous?

Nous pensons, cependant, que malgré les doutes, les dénégations mêmes, de tous ces disciples de saint Thomas et autres, il n'en faut pas moins poursuivre le sentier du devoir, si épineux qu'il puisse être. Et puisque l'*ivraie* de la calomnie, négligemment jetée sur les pierres du chemin, réussit parfois à y germer et, plus tard, à y porter fruit,—comment douter que le bon *grain* de la vérité, soigneusement semé en terre aussi fertile que l'est celle de la Louisiane, puisse y rester enfoui, et ne jamais se montrer au dehors, en riches et magnifiques épis?

Voici comment monsieur Bringier fut mis sur la voie de son invention:

Il s'est dit—voyons!—tout le monde sait que la betterave contient moins de jus et de matière saccharine que la canne à sucre;—et, cependant, grâce aux progrès de la science, en France, la betterave, dont il fallait, au début, *soixante-six livres* pour faire *une* livre de sucre, donne, aujourd'hui, cette même quantité de sucre avec douze livres et demi de son poids;—tandis que la canne, que le Bon Dieu semble avoir faite tout exprès pour le sucre, prend de *trente-cinq à cinquante-cinq livres* de son poids pour nous donner *une livre* seulement de sucre. Donc, les planteurs de la Louisiane ne sont pas sur la bonne voie;—donc, ils gaspillent leur temps et leurs cannes;—donc ils ne profitent pas des chances qu'ils ont autour d'eux.

Et voilà monsieur Bringier, dès le moment où il s'est dit, en substance, ce que nous venons d'écrire plus haut,—le voilà, disons-nous, cherchant, d'arrache-pied, la voie qu'il faudrait prendre pour arriver au résultat désiré.

Nous ne le suivrons pas dans tous les détails de ses différentes expériences;—la tâche serait trop pénible, et, du reste, tout à fait inutile;—mais nous arrivons à ceci:—c'est que monsieur Bringier, aidé de ses études et de la méthode raisonnée qui a toujours caractérisé ses recherches, a reconnu que la canne à sucre contient des cellules entièrement remplies d'eau végétale, et d'autres cellules entièrement remplies de matière saccharine;—que ces cellules sont distinctes et séparées les unes des autres;—et que, par nos plus fortes pressions d'aujourd'hui, c'est l'eau végétale des premières cellules, adoucie seulement par le fait de son contact et de son mélange imparfait avec les cellules remplies de sucre, que nous retirons de la canne, après l'avoir soumise à l'action de nos plus forts moulins.

C'est donc l'eau,—c'est-à-dire, la partie non sucrée de la canne, que nous retirons de cette canne, au moyen de nos appareils actuels; et c'est bien réellement la matière saccharine, c'est-à-dire, toute la partie *sucre*, que nous y laissons. En d'autres termes, ce que nous jetons ou brûlons, sans avantage aucun pour nous,—notre *bagasse*, en un mot,—est précisément ce que, vu les circonstances, nous devrions conserver avec le plus grand soin,—puisque c'est là que se trouve encore toute la matière sucrée que notre industrie est, bien évidemment, d'extraire de la canne.

Ce fait accompli, il fallait trouver le moyen de vider ou d'épuiser, aussi bien les cellules de sucre que les cellules d'eau,—et sauver et recueillir le contenu des unes et des autres.—Monsieur Bringier y est parvenu par ce que nous appellerons ici, un *lavage à la vapeur*. Car il est de fait, que certaines parties de son appareil, comme il nous l'a dit lui-même, en nous l'expliquant, l'autre jour, représentent, jusqu'à un certain point, "une machine [illegible] ensuite, dans le département de la "machine à laver" proprement dite.

C'est là, que par le moyen d'une sorte de vis d'Archimède, répété trois ou quatre fois, elles passent et repassent, de façon à toujours, et toujours facilitant le déplacement voulu de matière saccharine et d'eau végétale, pour être entraînées, en dernier lieu, et jetées enfin dans un petit moulin composé de cylindres de deux pieds et demi de longueur, où il s'opère la pression définitive, complète, de tout, ou du presque tout, ce que contient la canne, en fait de jus ou de matière saccharine. Ce qui reste alors, est bien réellement de la bagasse,—c'est-à-dire, l'ensemble des fibres desséchées de la canne à sucre,—qui devient, [illegible] combustible, [illegible] de la base d'une excellente nourriture, pour les [illegible] des mulets et les [illegible].

Monsieur Bringier, comme nous l'avons dit antérieurement, a déjà fait l'expérience de son appareil, mais en petit, en miniature, en *moyen*, si nous pouvons ainsi dire. Toutes ses espérances se sont trouvées entièrement réalisées. Il sait, aujourd'hui, à n'en plus douter, qu'il est en possession de la vérité qu'il cherchait. Si nous l'avons bien compris, il est en train de monter son appareil en grand, pour le faire fonctionner, à la "roulaison" prochaine, sur une des grandes habitations sucrières de la Basse-Louisiane.

Nous félicitons, dès maintenant, sans envier sa bonne chance—car nous sommes chrétien—le planteur heureux qui aura, ainsi, les moyens de faire au moins triple récolte cette année-ci. Mais hâtons-nous d'ajouter, en terminant, que l'an prochain, nous envierions encore moins la chance de ceux des planteurs qui ne réussiraient pas à se procurer les fonds nécessaires pour faire monter, chez eux, l'appareil Bringier.

L'espace nous manque pour en dire davantage sur ce sujet. Nous en dirons encore quelques mots dans notre prochaine correspondance. Cy.

BILLETS D'EXCURSION.—Les voyageurs verront dans nos annonces que le chemin de fer de St-Louis et Iron Mountain vend actuellement des billets d'excursion pour tous les points de l'Ouest et du Nord-Ouest, à des taux grandement réduits et qui seront bons jusqu'en novembre 1873, les trains ayant des chars Pulman de la Nouvelle-Orléans à St-Louis et de St-Louis à St-Paul, sans changement. Les prix sont indiqués dans l'annonce où l'on trouvera aussi l'adresse des divers bureaux qui vendent ces billets d'excursion à la Nouvelle-Orléans.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.—M. Folger, collecteur des taxes d'Etat pour le Premier District, prévient les contribuables que jusqu'au 14 du courant, inclusivement, ses bureaux seront ouverts de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

C'est ce matin, que l'action en dommages intentée contre le *Picayune* par le pseudo-juge Hawkins, de la cour illégale dite supérieure, doit être portée devant la Quatrième Cour de District et présidée par le pseudo juge Lynch.

L'affaire sera jugée par un juri.

Dans sa pétition, dont nous avons déjà donné l'analyse il y a plus de trois mois,—M. Hawkins après avoir déclaré qu'il était un bon citoyen et un homme d'honneur, cite un article du *Picayune* qui a paru dans son édition du 23 février dernier.

Nous traduisons le paragraphe qui a si fort interloqué M. Hawkins:

"Comment peut-on avoir du respect pour ce mélange de perfidie et de fausseté qui s'appelle Jacob Hawkins et qui prétend présider une cour de justice créée spécialement pour lui, pour la récompense d'avoir failli à son devoir et d'avoir violé son serment comme membre du bureau des retours."

"Les avocats de la ville continueront-ils à plaider longtemps encore devant ce tribunal illégal et ce juge parjuré."

M. Hawkins dit, nécessairement, que ces assertions sont fausses; qu'il ne s'est jamais parjuré; et qu'il a encore moins reçu de récompense pour des services rendus à son parti. Il est donc d'avis que ces accusations,—qu'il qualifie de calomnies,—ont porté atteinte à son honorabilité comme magistrat et comme citoyen; et il estime à $100,000 le tort que le *Picayune* a pu faire à sa réputation.

Il est représenté par cinq avocats: MM. H. C. Dibble, Cotton & Levy et Rice & Whitaker.

Les avocats employés par l'association du *Picayune* sont Messieurs H. N. Ogden & Randolph, Singleton et Brown. Ils établissent dans leur pétition que l'article qui a paru le 23 février dans les colonnes du *Picayune* n'était pas une calomnie, puisqu'il ne faisait que répéter, en quelque sorte, ce que le comité congressionnel, chargé d'examiner les affaires de la Louisiane, avait dit en substance relativement à la conduite des membres du bureau des retours préconisé par le juge Durell et par la Douane.

Ils nient positivement que l'article auquel il est fait allusion, ait voulu dire que Hawkins s'était parjuré par le simple fait d'être un membre du bureau de retours de Lynch et Bovee; mais bien, parce qu'il a prêté le serment suivant: "Je soussigné, Jacob Hawkins, jure solennellement de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de membre du bureau des retours, *ainsi qu'il est prescrit* par la loi"; ce qui fait une grande différence; en ce sens, qu'attendu que la *loi prescrit* que tous les retours d'élection doivent être compilés avant que le résultat soit publié, M. Hawkins, en manquant à cette clause s'est réellement parjuré.

Cette affaire intéresse vivement toute notre population et il y aura probablement foule ce matin à la Quatrième Cour de District.

Nous donnons ci-dessous le tableau indiquant le mouvement du jeu d'une partie de billard qui a eu lieu, hier soir, au "St. Charles Billiards Saloon", entre MM. Abrams et Maggioli, en présence d'une foule considérable de spectateurs, que ces assauts, entre les amateurs de la Nlle.-Orléans, semblent intéresser le plus en plus. La galerie a dû être satisfaite des joueurs, dont l'un surtout, M. Abrams, a fait preuve d'une habileté remarquable. La partie se jouait en 300 points. Elle n'a duré que 85 minutes, de neuf heures 45 à onze heures dix. Maggioli a été battu de 150 points. La moyenne d'Abrams est de 6 et 6/49mes; elle était, à sa 25me entrée, moment auquel il est arrivé à 200 points, de près de 8. La plus forte moyenne atteinte par Besaunger, le dernier adversaire d'Ubassy, est de 6 et 50/53èmes. Nous pensons que M. Abrams pourrait se mesurer sans désavantage avec ce joueur que les journaux de l'Ouest portent aux nues et citent comme le plus fort de cette partie de l'Union, au carambolage à trois billes.

Si M. Abrams continue à faire les progrès que nous avons constatés dans son jeu depuis quelque temps, il aura atteint, sous peu, un degré d'habileté extraordinaire.

Il est, maintenant, possesseur de l'emblème de champion de l'Etat, la magnifique queue de billard qu'avait gagnée M. Maggioli au dernier concours. En vertu de la même clause des règlements de ce concours, qui a permis à M. Abrams de disputer ce prix d'honneur à M. Maggioli, M. Coste a défié, à son tour, le nouveau vainqueur. La date à laquelle cette partie aura lieu, n'est pas encore fixée; nous l'annoncerons en temps opportun.

ABRAMS.			MAGGIOLI.		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Les entrées où les joueurs n'ont point compté, sont omises.

Les voleurs s'enhardissent davantage chaque soir et leur audace n'a plus de bornes. [illegible] de la rue Gravier, et ont enfoncé un coffre-fort en fer, pensant y trouver une somme considérable.

Leur espoir a été déçu néanmoins, et les coquins désappointés n'ont pu enlever qu'une somme de $14 60. Il y avait pour plus de mille piastres de warrants dans un tiroir qui ont été abandonnés par eux.

L'officier Dumas, de la police secrète, s'est rendu hier matin, au bureau de Feeduck & Co. pour examiner le coffre-fort brisé, et a déclaré que les auteurs du méfait n'étaient pas des voleurs de profession, attendu qu'ils n'avaient pas procédé selon toutes les règles de l'art.

Quoiqu'il en soit, les coquins ne manquaient pas de hardiesse, et bien que le vol n'ait pas été considérable, il serait bon de les découvrir et de s'assurer de leurs personnes.

Nous apprenons que l'un des condamnés qu'un détachement de police conduisait au pénitencier de Baton-Rouge, à bord du bateau à vapeur *Pauline Carroll*, s'est jeté à l'eau dans le but de s'échapper; mais ayant des menottes, il s'est noyé et on a retrouvé son corps.

Il s'appelait Jeremiah Brown et avait été condamné à quatre années de travaux forcés pour vol à main armée.

La police a fait un coup hier soir dans la rue Dauphine et dans la rue Bourgogne et a arrêté plus de quatre-vingt femmes. Les prisons des différentes stations en sont pleines et nous présumons que les commissaires nommés par Kellogg auront une rude besogne aujourd'hui et recevront pas mal de rançons.

C'est peut-être dans ce but que cette arrestation en masse a été faite.

SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE.—Le Conseil municipal se réunit à midi, sous la présidence du maire Wiltz. Tous les fauteuils des administrateurs sont occupés.

M. Lewis, du département des améliorations, présente un rapport sur la condition des rues de la ville. Il dit que tous les travailleurs ont été régulièrement employés pendant le mois de mai et que si les rues ne sont pas parfaitement entretenues on en [illegible] aux pluies continuelles qui durent depuis bientôt deux mois.

M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine comprenant, comme toujours, certaines ordonnances relatives à des règlements de comptes, qui sont adoptées sans difficulté.

M. Brewster, administrateur du département de la police, présente un rapport du mois de mai, établissant que dans l'espace de trente jours, 1934 personnes ont été arrêtées. De ce nombre, 783 appartiennent au sexe masculin et 1131 au sexe féminin qu'on n'est guère tenté d'appeler le beau sexe dans ce cas-ci.

Les frais de nourriture et de logement des prisonniers et surtout des prisonnières, s'élèvent à la somme respectable de $1,368 15.

M. Schneider, administrateur du département des finances, présente le tableau suivant qui établit le montant des taxes qui ont été collectées pendant le mois de mai et le montant dû et non collecté.

Année de la taxe.	Taxes dues et non collectées avril 30, 1873.	Collectées en mai	Taxes dues et non collectées mai 31, 1873.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Deux résolutions sont présentées par le maire, au nom du comité spécial des administrateurs, et sont adoptées par le Conseil.

La première annule le contrat de la ville avec la Compagnie connue sous le nom de "Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal; et la seconde autorise l'administrateur du département de la police à recevoir des propositions pour l'achat des grilles en fer qui entourent la place Lafayette.

Le Conseil s'ajourne.

TEMPERATURE.—10 juin 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrades.
6 A. M.	75	24
12 M.	81	26½
3 P. M.	85	29
6 P. M.	82	27

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont devenues les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

—Baignoires et ferblanterie vernissée à la médaille d'or, à vendre, à bon marché, 62, Camp, et 15, Dauphine.

SOUTHERN LIFE INSURANCE COMPANY.

Nous donnons la traduction d'une lettre adressée par Mr. J. H. Miller, surintendant des Agences de la Compagnie, par ordre du comité exécutif, à M. S. Y. Tupper, Président de la Branche de Charleston.

Charleston S. C., 19 mai 1873.

Cher monsieur,

En réponse à votre demande très polie, je désire vous soumettre un rapport exact des progrès des affaires du Southern Life Insurance Co.

Le dernier rapport official de la Compagnie présente l'excellent état suivant:

Le montant total des recettes de caisse pour l'année finissant le 31 décembre 1872, est de.... [illegible]

Le montant total des dépenses, comprenant les pertes et les dividendes.... 478,072 75

Laissant un surplus des recettes sur les dépenses de.... 512,936 [illegible]

Le montant net des assets de la Compagnie, au 1er janvier 1872, était de.... 1,132,[illegible]

Il était au 1er janvier 1873.... 1,554,[illegible]

Donnant une augmentation des assets, pendant l'année dernière de.... [illegible]

La valeur de réserve à 4 pour cent de toutes polices en cours régulier, au 31 décembre 1872, calculée par un comptable compétent, est de.... 1,004,[illegible]

La Compagnie pourrait aisément assurer tous ses risques et avoir encore un excédant pour les porteurs de polices de $466,[illegible], tout en ayant déclaré et payé comptant aux porteurs de Polices des dividendes annuels de 18 à 25 pour cent. Considérant combien il existe de Compagnies faisant des affaires dans le Sud, et parmi lesquelles beaucoup des plus grandes compagnies du Nord et de l'Ouest, qui n'ont pu déclarer de dividendes pour 1872, on peut tenir compte à la Compagnie du Southern Life des résultats qu'elle a obtenus, et apprécier l'habileté avec laquelle ses affaires sont conduites. Ces grands résultats justifient son état prospère de la manière la plus éclatante.

Depuis le 1er janvier 1873 la Compagnie a placé dans les Etats du Texas, Louisiane, Alabama, Mississippi et Caroline du Nord, [illegible] les meilleurs et plus sérieux dans ces pays mêmes.

Le chiffre des nouvelles affaires jusqu'à ce jour, en 1873, est déjà plus que double de celles faites l'année dernière à pareille date en 1872.

Ayant visité dans les dernières six mois tous les grands centres commerciaux du Sud, dans l'intérêt de la Compagnie et pour y établir des Directions semblables à celle qui vient d'être organisée à Charleston, je crois pouvoir dire que j'ai reçu le plus cordial accueil et le meilleur patronage de tous les hommes distingués et influents dans les affaires, et que par l'établir des Boards constitués de manière à donner à la Compagnie une grande considération et une grande impulsion.

Ce mouvement doit encourager tous ceux qui ont véritablement à cœur l'indépendance et la prospérité des Etats du Sud, et qui désirent par tous les moyens honorables arriver à protéger les intérêts du pays.

Il est temps que le peuple reconnaisse dans ses compatriotes ses véritables amis, et qu'il trouve, ici même, à placer sûrement le fruit de ses économies au lieu de l'envoyer dans les Etats du Nord et de l'Ouest, au détriment du Sud appauvri déjà par toutes les horreurs de la guerre et ses suites.

Je suis avec respect,

Votre serviteur,

J. H. MILLER,

Surintendant des Agences du Southern Life Insurance Co.

(Propagateur Catholique.)

Achetez vos [illegible] la Compagnie [illegible] 64, Camp, et 15, Dauphine.

1000 cartons à de rubans présentement des encans de New York seront vendus à un grand rabais, chez C. Jaubert & Co., 20 Chartres.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 107.

☞ Le SOZODONT sera à jamais précieux, et si vous en usez quotidiennement, l'éclat rendu à vos dents prouvera l'excellence de ce remède contre les détériorations et les caries et la douceur de votre haleine attestera ses qualités parfumées.

☞ L'YEAST POWDER de Dooley est celle qui coûte le moins, mais ce n'est pas celle qui vaut le moins. Avec cette poudre, on prépare en quelques minutes d'excellents et sains pâtisseries. Mar V Dim

Décédée, à Biloxi, Miss., le dimanche 8 juin 1873, à [illegible] heures et demie du matin, AMÉLIE REYNOIR, âgée de trente-deux ans, fille aînée de Mme Vve F. Reynoir.

Décédé, à minuit un quart, Mme veuve SOPHIE LAFARGUE, née St. Paul de Léchard, à l'âge de [illegible] ans. Les amis et connaissances des familles Avet, Lelellier, St. Paul, et de son gendre G. Blache, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui 11 juin, à 5 heures P. M.

Le convoi partira de sa résidence, No. 159 rue de l'Esplanade.

ENTREPOT DE TAPIS, A. BROUSSEAU, Importateur, No. 17 de la rue de Chartres. Gros et en Détail. TAPIS, pièces Tapis anglais et américains, TOILES CIRÉES pour planchers, tables et voitures, NATTES, [illegible], STORES, Couvertures de tables et de pianos, RIDEAUX en dentelle et [illegible], REPS, [illegible] COTELINES, [illegible] CRIN, Burlaps, Coutil à matelas, [illegible] &c. 8 juin—M—PP DM&V A. BROUSSEAU.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴ La Resp∴ L∴ TOLÉRANCE No. 28, sous la juridiction du Sup∴ Cons∴ des hauts grades pour l'état souv∴ et ind∴ de la Louisiane, procédera CE SOIR à 7½ heures au local du Sup∴ Cons∴, coin des rues Ursulines et St. Claude, [illegible] Par mandement du Vén∴ EDOUARD SLOO, Secr. N. O., 11 juin 1873 (E∴ V∴) 11 juin—1t

Important aux Contribuables. Bureau du Collecteur des Taxes d'Etat, No. 109, rue Gravier. Nouvelle-Orléans, 10 juin 1873.

PAR suite de la presse des affaires, et afin de faciliter les contribuables, ce Bureau sera tenu ouvert, jusqu'au quatorze de ce mois, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, tous les jours. 11 juin—3t N. C. FOLGER, Collecteur.

AVIS AUX VOYAGEURS. Nouvelle-Orléans, 8 Juin 1873. LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER St. Louis and Iron Mountain — Vend des — BILLETS D'EXCURSION Pour tous les points de l'Ouest et du Nord, à une GRANDE RÉDUCTION DE PRIX. Ces billets seront bons jusqu'en novembre 1873. Il y a des chars Pulman de la Nouvelle-Orléans à St-Louis et de St-Louis à St. Paul. SANS CHANGEMENT. De Columbus, Ky., à St-Paul.... [illegible] A Milwaukee.... A Denver.... (et retour) A tous les autres points en proportion. Pour les détails, s'adresser à Mr. A. D. SHELDON, Agent, pour les billets, du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, au coin des rues Camp et Commune, en-dessous du City Hotel, ou à Mr. J. R. LUND, Agent, pour les billets, du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Mobile et du Texas, au coin des rues Camp et Commune, bâtisse Story. Le Tourist's Guide (Guide du Touriste) est donné au public. J. H. WINGFIELD, Agent au Sud, pour les passagers, des Compagnies des chemins de fer St. Louis and Iron Mountain et Cairo and Fulton. Au coin des rues Camp et Commune. 11 juin—3m

Au public. Nlle-Orléans, le 10 juin 1873. JE préviens le public que tout compte fait en mon nom, sans mon autorisation, ne sera pas payé par moi. 11 juin—3t F. G. BARRIÈRE.

Avis. LES créanciers de la succession L. MOULOR sont priés de présenter leurs réclamations au soussigné, 48, rue de Chartres, pendant les dix jours qui suivront la présente publication; et les débiteurs de la dite succession sont également priés de venir régler leurs comptes immédiatement pour éviter les poursuites judiciaires. R. DUMESTRE, Administrateur. Nouvelle-Orléans, 10 juin 1873. 11 juin—3t

Demande de Chambre. UN Négociant de cette ville, sans famille, demande une ou deux chambres, garnies ou non garnies, [illegible] Il préférerait une maison [illegible] 11 juin—3t

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DES — Marchands de la Nlle-Orléans, NO. 104, RUE DU CANAL. DIX-NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL. CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant— Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1873: Sur risques d'incendie.... [illegible] Sur risques de mer.... [illegible] Sur risques de rivière.... [illegible] Total des primes.... 1,167,[illegible] En moins—primes non expirées.... [illegible] Montant net des primes, 31 mai 1873.... [illegible] Pertes payées: Sur risques d'incendie.... [illegible] Sur risques de mer.... [illegible] Sur risques de rivière.... [illegible] Taxes.... [illegible] Réassurances, primes remboursées, profits et pertes.... [illegible] A déduire—intérêts moins dépenses.... [illegible] Résultat.... [illegible] L'Actif de la Compagnie est comme suit: Propriétés foncières.... Bons de ville.... Actions de banques et de chemins de fer.... Billets recevables.... Primes en voie de recouvrement.... Bons de l'Etat.... Stock d'assurance.... Actions du Violette Dry Dock Company.... Actions de la Presse à Coton de la Levée.... Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company.... Harbor Protection Company.... Association de l'Hôtel St. Louis.... Bons hypothécaires du Odd Fellows Hall.... Bons hypothécaires du Turners Association.... Jugements sur billets hypothécaires.... En caisse.... Cie des steamers de la Nlle-Orléans, de la Floride et la Havane.... Total de l'Actif.... [illegible] Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. PAUL FOURCHY, Président. G. W. NOTT, Secrétaire. ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. [illegible] 9 juin 1873, [illegible] Notaire Public. Le 9 juin [illegible] réuni de [illegible] il a été QUINZE POUR CENT [illegible] le montant net des primes [illegible] expirée le 31 mai 1873 [illegible] [illegible] DIX pour cent [illegible]

Splendide Occasion! Grand Sacrifice de Marchandises. GUEBLE & NIPPERT, 137 - - Rue du Canal - - 137. DÉCIDÉS à céder leur magnifique Stock dans le plus court délai, avant d'ouvrir leur nouvelle maison de GROS, offrent leurs marchandises à 25 0/0 et 50 0/0 au-dessous du prix coûtant. Grand Bon Marché. ÉVENTAILS, EN-TOUT-CAS et PARAPLUIES, CORSETS DE PARIS! CORSETS DE PARIS GANTS ET PARFUMERIES FINES! RUBANS, GARNITURES, DENTELLES! RUBANS haute nouveauté, pour ceintures. —POUR MESSIEURS— CHEMISES devants toile à $24 la douzaine. de devants toile à $30 do. de de fines à $36 do. CALEÇONS, Mouchoirs, Chaussettes, &c. PANIERS! PORCELAINES!! VERRERIES!!! PARFUMERIES FRANÇAISES de Lubin, Pinaud, &c. 8mars—1PP

Pourquoi doit-on acheter un bon Piano, Tel que ceux de Steinway, de Knabe, de Westermayer, de Pleyel ou de Haines, de préférence à tous les autres? PARCE qu'ils sont réputés comme les meilleurs, que leur mode de fabrication est sans égal, qu'il n'ont pas de rival pour le volume et la beauté du son, [illegible] On les vend payables en versements mensuels, et on les loue avec privilège de les acheter. [illegible] LOUIS GRUNEWALD, Marchand de pianos, 8 juin—PPA Mar,S 129, rue du Canal.

Dissolution de Société. LA société existant entre MM. CHARPAUX & LOUBERE est dissoute d'un commun accord à partir de ce jour. M. F. Charpaux ayant acheté l'intérêt de M. J. V. Loubère continuera le même genre d'affaires en son nom et pour son compte, au même local, No. 9 rue Royale. F. CHARPAUX, J. V. LOUBERE. Ayant cédé mon intérêt à mon associé, M. Charpaux, je remercie mes amis de leur bienveillant patronage et leur recommande mon successeur. 10 juin—3t J. V. LOUBERE.

Vétérans louisianais de la guerre du Mexique, de 1846-7. Les vétérans louisianais de la guerre du Mexique s'étant organisés en société permanente, [illegible] N° 8 de la rue St-Charles. Les vétérans louisianais de la guerre du Mexique, de toutes les parties de l'Etat, peuvent s'enrôler en s'adressant, par lettre, au soussigné [illegible] Le "pension and homestead bounty" (loi du 14 février 1871), s'étend à tous les vétérans de la guerre du Mexique—soldats et marins. Il sera élu deux délégués de chaque Etat. La convention nationale des vétérans de la guerre du Mexique sera tenue à Washington, D. C., le 16 janvier 1874. Les listes d'enrôlement seront envoyées à Washington City d'ici au 20 juillet prochain. Prix de l'enrôlement, cinquante cents, à remettre au secrétaire. J. EDMONSTON, lieutenant colonel de cavalerie, guerre du Mexique, 1846-7. W. A. CAMPBELL, secrétaire.

Société d'Assurance de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans. AVIS—L'administration rappelle aux émigrants Français, arrivés dans notre ville, qu'ils peuvent être admis dans la Société au moyen de la caisse [illegible] Par ordre du Président. Le Secrétaire, 5 juin—1t A. BARRIÈRE.

Bureau de Windhausen Ice Making and Refrigerating Machine Association.—Nlle-Orléans, [illegible] mai 1873.—Cette machine à glace, qui a été montée récemment à la brasserie de Merz, sur le Vieux Bassin, entrée par la rue Toulouse, fonctionnera toutes les après-midi, de 1 à 6 heures. Le public est respectueusement invité à venir la voir. J. KRUTTSCHNITT, Président.

L'APPAREIL DE BABCOCK, A INCENDIE. ECHELLES avec l'Appareil à incendie et la Pompe de Babcock, fonctionnant d'elles-mêmes—à l'usage des villes et des villages. [illegible] A. J. GRANGER, Agent-Général. Au No. 29 de la rue du Canal et dans la Salle de l'Exposition.

Machines à coudre (perfectionnées) A L'USAGE DES FAMILLES, DE GROVER & BAKER. Grand Dépôt du Sud, 107 rue du Canal, coin Passage de la Bourse. Les machines sont vendues à des conditions de paiement très faciles. 8 juin—3m

Vin Bergasse. Vin Bergasse. 50 barriques Vin Bergassé, reçues par le "Nichola Gulnacks" de Marseille. REÇU nouvellement— [illegible] A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 62 Vieille-Levée. 3 juin—7

EN débarquement du navire "Alphonse & Marie," de Bordeaux, et en magasin: 100 barriques Vin rouge, "Château Bellevue," de F. Palis Fils. 100 barriques Vin Rouge, "Château Léonard," de Anglade & Cie. 100 barriques Vin Rouge, "St-Macaire," Comète de Richard Frères. 50 barils Vin blanc, "Entre deux Mers", de Richard Frères. 50 barils Vinaigre, de Richard Frères. 125 caisses Liqueur, "L'Ermite", de Bordeaux, de Ar. Dubois. A vendre par J. MANDIN, [illegible] rue Decatur, entre la Vieille-Levée.

145 - - - CANAL - - - 145. NOUS annonçons le changement de domicile du Docteur GAUTHIER, ex-chirurgien-major de l'armée française. Il a trouvé, après des recherches longtemps infructueuses, un local très convenable, qu'il occupe à partir de ce jour, 145, rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine. Les heures de consultations ne sont point changées. Les cures heureuses qu'a faites le Dr. GAUTHIER, et dont il publie les certificats authentiques et pleins de vérité, sont des titres à la confiance qui lui est chaque jour témoignée davantage et qu'il espère justifier de plus en plus. 31 mai—1m

En Débarquement du Navire Italien MICHELE GALATOLA, de Marseille. 150 barriques Vin de Bandol, Saquet, 150 quarts et barriques Porto, F. Valette, [illegible] Sherry, Vermouth, [illegible] Cassis du Mont-d'Or, Noilly Prat, Savon de Castille, Eau de Fleur d'Oranger, Vermicelli et Pâtes assorties. A vendre par U. MARINONI, 3 juin—2t 60 Old Levee.

Chemin de fer central de l'Illinois. AGENCE GÉNÉRALE AU SUD, Nlle-Orléans.—Les billets d'excursion pour tous les points de Louis ou de Cairo, ou [illegible] une grande réduction de prix. Pour les détails, s'adresser au bureau général de la Compagnie, No 28 de la rue Carondelet. JAMES T. TUCKER, Agent général au Sud.

Avis. ON demande pour aller à Shreveport (Louisiane) une NOURRICE blanche, sans enfant. On préférerait une Allemande ou une Française. [illegible] de 11½ à 1 heure, rue de la Douane, 120, entre Bourbon et Dauphine.

AVIS AUX EXPÉDITEURS. AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX. Arrivée à tous les Points de l'Ouest et du Nord. Connaissement pour tous les points, aux à [illegible]. Chemin de Fer Central de l'Illinois. No. 28 de la rue Carondelet. JAMES T. TUCKER, Agent Général.

J. B. CAMORS & CO., MARCHANDS DE FARINE —ET— Négociants Commissionnaires, RUE TCHOUPITOULAS, NOUVELLE-ORLÉANS.

J. A. D'HEMECOURT. CONFISERIE Avec une Usine à vapeur. J. A. D'HEMECOURT, SUCCESSEUR DE E. TURPIN, 93... Rue Vieille-Levée... 93. GRANDE Fabrique de Candi. CANDIS EN BATONS (Médaille avec Premium au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS. Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX. Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre M. F. Bland, TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

TAXES. TAXES. JE me charge du paiement des taxes d'Etat et de la ville pour 1872, et de toutes taxes arriérées d'Etat et de la ville. E. NAUTRÉ, 7 juin—1m No. 79, rue Bienville.

L'ACTE 46. AUX CONTRIBUABLES DÉLINQUANTS Au Public. Etat de la Louisiane, Bureau de l'Auditeur, 26 mai 1873. Je désire signaler à l'attention de tous les contribuables qui doivent des taxes la loi que l'acte 46 de la dernière session de la Législature expire, par sa propre limitation, le 14 juin prochain, date après laquelle il leur sera impossible d'éviter le paiement de l'intérêt et des pénalités. Après cette date, les clauses sévères de la loi 47, en vertu de la loi du Revenu de 1871, seront appliquées, et les officiers du Revenu de l'Etat n'auront qu'à mettre la loi à exécution, quelque sévère qu'elle soit. Il sera de leur devoir d'intenter un procès dans chacun des cas, ce qui entraînera le paiement non seulement de la taxe et de la forte pénalité de cinquante pour cent, mais de frais de cour qui, dans bien des cas, seront plus élevés que la pénalité et souvent plus que la taxe. On peut éviter tous ces résultats en payant le montant dû avant le 14 juin. J'engage respectueusement les contribuables de profiter du bénéfice de la loi en se conformant à celle-ci. CHAS. CLINTON, 28 mai—1mPP Auditeur.

Taxes de Ville de 1873. DÉPARTEMENT DES FINANCES, Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 17 mai 1873. Un escompte de deux pour cent sur la partie payable au comptant sera accordé aux personnes qui payeront leurs taxes de ville de 1873 d'ici au 15 juin 1873. LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des Finances. 18mai—au 15juin—PP

Soupers, Bains, Hôtels, Restaurants. CRESCENT HOTEL, BAIE ST-LOUIS, Miss. J'ANNONCE avec plaisir à mes amis, à mes anciens pensionnaires et au public en général que j'ai ouvert cet hôtel populaire, pour la saison d'été de 1873. Le Crescent Hotel sera non seulement tenu sur le pied qui lui a valu la réputation qu'il mérite si bien, mais je ne négligerai rien pour en faire un établissement supérieur à tous les établissements de ce genre. La table sera pourvue de tout ce que le marché pourra offrir de mieux. Les trains s'arrêtent à la porte même. Pêches, promenades en bateaux, &c.—on tout temps. Je sollicite de mes amis et visiteurs le patronage dont ils m'ont honoré dans le passé. 1juin—1m JOHN V. TOULME.

Pension Française, TENUE PAR MADAME TASSET, 107.... rue de la Douane.... 107. CETTE pension est fort avantageusement connue de la population française et créole de la ville, ainsi que des habitants de la campagne. A l'entrée de la saison d'été, Mme TASSET tient à rappeler à ses nombreux clients ainsi qu'au public, qu'on trouvera, comme toujours, à sa pension, tout le confort désirable, d'élégantes chambres meublées et une bonne cuisine à $5 par semaine. 8 juin—1m

HOTEL BOULO, A BILOXI, MISS. Cet hôtel, fort avantageusement connu de la population française et créole de la Nouvelle-Orléans, ainsi que des habitants de la campagne, reste ouvert toute l'année. A l'entrée de la saison d'été, M. Boulo tient à rappeler à ses nombreux clients et amis, ainsi qu'au public, que son établissement offre des conditions de confortable exceptionnelles. Chambres propres et bien meublées, salle à manger vaste et parfaitement aérée, cuisine excellente [illegible] 25 avril—6m

HOTEL SHADY GROVE, A BILOXI, Mississippi. M. URBAIN RAMBAUT annonce à ses amis et aux familles, qu'il a loué, pour la saison 1873, l'hôtel connu sous le nom de SHADY GROVE, dont il fera l'ouverture le 15 mai prochain. Mr. Rambaut sollicite la continuation du bienveillant patronage que le public lui a accordé dans le passé; il fera des efforts nouveaux pour s'en rendre digne. Ses conditions seront des plus avantageuses. 27 avril—3m

Pension Privée A LA BAIE ST. LOUIS. MADAME BOULANGE a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général que l'hôtel si avantageusement connu sous le nom de "Hôtel Boulangé" est maintenant ouvert. Madame Boulangé s'efforcera de mériter le bienveillant patronage qu'on lui a toujours accordé, et ne reculera devant aucune dépense qui pourrait assurer le confort de ses pensionnaires. 25 mai—3m

RESTAURANT FRANÇAIS A LA MOBILE, TENU PAR J. PAUTEAU, (Successeur de Louis J. Dessat) No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans. 18 avril—6m

Restaurant Cosmopolitain, 12 et 14.... RUE ROYALE.... 12 et 1[illegible] Entre les Rues Canal et Douane. LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire. ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix, tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Noces, [illegible] Il y a des Salons particuliers au premier; Chambres élégamment meublées, à louer à la nuit ou au mois. Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

APPAREIL PERFECTIONNÉ —DU— GAZ BARBARIN, A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane. Fabrique et salle d'encan au No. 2 du Triangle Building et No. 24 de la rue Poeyfarre [illegible] Nouvelle-Orléans. F. ROBERTS, Surintendant, Lock Box 719 du bureau de la Poste.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES Dirigé par Mme MATTHEY, Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DEBON No 204, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital. On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. Réouverture des classes, LUNDI, 2 septembre.

CAZAUX & VERGNOLE, NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES En Vins, Cognacs et Cordiaux, 72.... VIEILLE-LEVÉE.... 72 NOUVELLE-ORLÉANS.

Avis au Public. M. CHARLES GAULON, entrepreneur de vidanges, rue Royale, coin Esplanade, rue Dumaine, No 48, entre Royale et Chartres, rue Dauphine, coin Bienville, rue St-Louis, No 21, rue Moreau, No 454, entre Champs-Elysées et Marigny et rue St. Philippe, No 28, entre Royale et Chartres, [illegible] [illegible] 2 juin, Ma J et D

H. BIER, STOCK BROKER, No. 20 Carondelet street, [illegible] State and City Taxes [illegible]

J. DESCA, ANCIENNE MAISON L. MOULOR, No 65.... RUE VIEILLE-LEVÉE.... No 65. Manufacture à Vapeur de: TABAC A FUMER ET A PRISER. Et importateur de: CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c. Nouvelle-Orléans.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS Nos. 121 et 123, rue Vieille-Levée. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. ILS Y FABRIQUENT CONTINUELLEMENT [illegible] Sucre candi pour [illegible] Gâteaux de mariage [illegible] NORMAN & REISS Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée. RUE VIEILLE-LEVÉE: FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c. Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 10 JUIN—CLASSE No 137. 55 16 73 68 49 30 39 13 36 74 76 37 3 [illegible] Les tirages ci-dessus, publiés dans tous nos journaux, [illegible] Commissaires. [illegible] 10 juin 1873.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE De la Vallée du Mississipi. COLLINS & JOURDAN, Propriétaires et Fabricants. Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississipi, aux prix du Nord, [illegible] Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane, notre bureau, au No 40 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

Meubles! Meubles! LIQUIDATION POSITIVE Pour cause de changement d'affaires. M. BARNETT, 46.... Rue St. Louis.... 46. Invite ses nombreux clients de la ville et de la campagne à venir acheter à son magasin les articles [illegible] Tables à dessus en marbre, et beaucoup d'autres articles. Venez voir avant d'acheter ailleurs.

Pharmacie. M. E. DELERY a l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général que sa Pharmacie de la rue St. Louis vient de recevoir un assortiment complet de médicaments [illegible] 28 mai—1m

Propriétés à vendre et à louer. A louer. Le haut du magasin ROBERT F. LEE, coin des rues Royale et St-Louis, lequel est convenable pour une famille.

A LOUER, LA MAISON N° 98 de la rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. Possession immédiate. S'adresser rue de l'Esplanade, N° 94, ou au bureau de l'Abeille. 27 mai—1m

A Vendre POUR CAUSE DE DÉPART, Les INSTALLATIONS d'un Café-Brasserie, se composant d'un billard, [illegible]

A vendre, pour cause de départ. CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE, connu sous le nom de "Ville de Strasbourg," situé au No 14, de la rue St.-Philippe. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 28 mai—1m

Bonne Occasion. MAISON ET CAFÉ A LOUER. A louer, le CAFÉ bien connu sous le nom de "New Brilliant Exchange" situé au coin des rues Jefferson et [illegible], ayant toutes les installations nécessaires à un établissement de ce genre. Pour plus amples informations, s'adresser à G. SCIACCALUGA & CIE, Nos 146 et 148, rue Decatur, [illegible] Vieille-Levée. 14 mai—1m

Résidence d'été à vendre. A VENDRE, une jolie résidence d'été, convenant à une famille qui désire vivre [illegible]

CASSIDY & MILLER, [illegible] MARCHANDS DE Cordages Manille et Goudronnés. [illegible] No 167 de la rue Tchoupitoulas. 25 avril—6m Nouvelle-Orléans.

Bonne Occasion. Glace. Glace. Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane. Bureau, No 60 de la Rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne. VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL. LES ordres sont [illegible] L'expédition pour les villes d'eau et pour la campagne [illegible] adressés à D. POCHELU, Lock Box 1[illegible] Nouvelle-Orléans.

Baignoires patentées de M. HUST. CES BAIGNOIRES, [illegible]